

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Autres domaines de
compétences - Autres
domaines de compétences
des communes - 9.1.3
Sport**

Convention de mise à
disposition des terrains de
football situés aux Hauts-
Vents
(Subventions FAFA)

DATE DE CONVOCAION
30 juin 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 29
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 27

La Maire,

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rouen, 53 avenue
Gustave Flaubert, 76000 Rouen dans
un délai de 2 mois à compter de sa
publication et/ou modification.

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
0792160640926230005 2023 0733 DE

Réception par le préfet : 13/07/2023
Affichage : 13/07/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-07-53

L'an deux mil vingt trois

le six juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR,
Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR - Mme ESCLASSE - Mme VANDEL - Mme DUDOUEUET -
M. SACHOT - Mme QUOD-MAUGER - M. ROGERET - Mme SEMIEM -
Mme MALINGE - Mme BARRIERE - M. FRESSEL - M. LEMAIRE -
M. JEANJEAN - Mme CREVON - Mme BOSQUIER - M. LE NOE -
Mme FRIBOULET - Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE
M. GESLIN Francis à N MEZRAR
M. BRUNET à Mme VANDEL
M MIZABI à Mme DUDOUEUET
M. Frédéric GESLIN à Mme VANDEL
Mme DUCHEMIN à M. ROGERET
M. PETIT à M. SACHOT
M. BIGOT à Mme BOSQUIER
M. GOMIS à Mme SEMIEM

Excusés

Mme DUVAL
M. BULARD

Mme DUDOUEUET est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Nadia MEZRAR, la Maire

Dans le cadre de l'obtention de subventions pour la création et mise en conformité
des éclairages des terrains de football, avenue du Dué, au titre du Fonds d'Aide
au Football Amateur, il convient de définir les conditions et modalités de mise à
disposition par la collectivité des terrains et des équipements situés au complexe
sportif municipal des Hauts-vents de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

La Ville s'engage ainsi par conventionnement à mettre à disposition des entités
bénéficiaires, à titre gratuit, les équipements suivants :

- Les terrains de football «n°1», «n°2» et «n°3» situés 345 avenue du Dué à
Saint-Pierre-lès-Elbeuf ,
- L'éclairage des trois terrains,
- Les vestiaires équipés comprenant douches et toilettes.

La convention quadripartite de mise à disposition est établie entre :

- La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf
- La Ligue de Normandie de Football
- Le district de Seine-Maritime de Football
- Le Président de la Commission FAFA

A noter que cette mise à disposition ne s'entend pas à titre exclusif, la Ville gardant toute latitude à mettre à disposition auprès d'autres associations, des écoles, les terrains et les vestiaires.

Un règlement d'utilisation de ces équipements engagera les utilisateurs.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention présentée en annexe de la délibération et d'autoriser Madame la Maire à signer la présente convention et les éventuels actes y afférents

Vu

L'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant

Que la mise à disposition et à titre gratuit des terrains de football des Hauts-Vents de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf relève de la coopération avec les entités bénéficiaires Saint-Pierraises en accord avec les instances dirigeantes de football Départementales et Régionales

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 27

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'approuver la convention présentée en annexe de la délibération ;

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire à signer la présente convention et les éventuels actes y afférents.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits